

**Position du comité à l'attention de l'AD:
Motion de la section Valais „Changement d'appellation de l'association“**

Le comité de l'USKA remercie la section Valais pour sa motion.

Le comité est depuis longtemps, conscient de cette thématique stratégique. Le comité de l'USKA a déjà traité de ce sujet lors de son workshop stratégie de 2020, toutefois sans prendre de décisions. Depuis la fondation de l'USKA en 1929, les technologies des communications ont constamment évolué avec des développements que l'on considérait à l'époque comme impossibles. Et cela continue.

Il faut remarquer que les valeurs de base, l'état d'esprit et les objectifs de notre association n'ont pas subi de modifications importantes à travers toutes ces années. Nous sommes restés une communauté de gens intéressés par la technique qui procèdent à des expérimentations techniques dans le domaine des télécommunications sans fil. Il est de notre devoir de nous adapter constamment aux développements de cette technologie, de la science et de la société. Pour les „pères fondateurs“ de l'USKA l'usage du mot „Kurzwellen“ (ondes courtes) se justifiait par le développement de la technique de l'époque. Déjà avant la fondation de l'USKA, dans l'espace anglophone l'appellation „Amateur Radio Service“ était répandue. Toutes les transmissions d'informations sans fil non commerciales ou à l'usage des autorités étaient désignées par ces termes.

Diverses dénominations d'associations comportent le mot „Union“, d'un point de vue actuel cela fait un peu vieillot et "anglais" „syndicat“. „Kurzwellen“ est réducteur et inutile. La désignation „Amateur“ est perçue par les germanophones avec une connotation négative „ignorant“ et méconnaît complètement l'énorme expertise technique qui se retrouve souvent dans les cercles radioamateurs. De plus: La motion suggère la désignation „Radio“ qui en langue allemande se dit „Funk“ (en langue allemande nous sommes des „Funkamateure“ et non des „Radioamateure“). Il faut toutefois remarquer que cette distinction n'existe pas dans d'autres langues.

D'autres associations faitières nationales affiliées à l'IARU ne sont pas satisfaites de la désignation de leurs associations et des effets négatifs que celle-ci peut avoir sur le public. Ces effets ont par le passé déjà provoqué de l'irritation, par exemple lors du débat parlementaire au Conseil National à l'occasion de l'élaboration de l'art 37 a de la LTC. Nous avons alors été désignés par le terme de „Hobbyfuncker“ (cibistes) sur un ton un peu condescendant et qualifier notre proposition de „superflue“.

Le comité de l'USKA reconnaît la nécessité d'une action stratégique.

Dans le but d'obtenir une perception plus positive par le public, certains organes de l'USKA utilisent à titre temporaire, en plus du losange traditionnel et / ou une désignation de l'association un texte complémentaire. Ceci se pratique également à l'étranger. (Par exemple ARRL).

Le comité de l'USKA salue l'initiative de la section Valais, mais rappelle à une procédure mûrement réfléchie et solidement étayée. Le comité de l'USKA invite l'assemblée des délégués à refuser la motion valaisanne et d'accepter la contre-proposition ci-dessous.

Contre-proposition du comité à l'AD: Création d'une commission spéciale (Task Force) „désignation de l'association“

Une modification de l'appellation de notre association est une tâche extrêmement ardue. Celle-ci doit être mûrement réfléchie. La désignation actuelle a résisté plus de 90 ans et a survécu, durant tout ce temps, à de nombreuses révolutions technologiques ainsi qu'à de profonds changements sociétaux.

La dénomination actuelle reflète, surtout pour des observateurs extérieurs, une image peu satisfaisante de ce qu'est en réalité le radio amateurisme.

Voire la prise de position du comité sur la motion de la section Valais.

Nous partageons l'avis, avec la section Valais, que la nécessité d'une action existe.

Afin de garantir que cette délicate tâche soit prise en main avec tout le soin et la circonspection nécessaire, le comité de l'USKA propose la création d'une commission spéciale („Task Force“). Cette commission est chargée de rechercher dans le calme mais avec détermination une solution. Cette Task Force informera régulièrement le comité sur l'avancement des travaux. Cette procédure de recherche intégrera dans la démarche des membres intéressés (analyse, créativité, usage de „Branding“ /PR-Knowhow existants, interrogation de membres, sondages etc.).

Cette manière de procéder permet au comité de présenter ultérieurement à l'AD une ou plusieurs propositions mûrement et soigneusement élaborées, celles-ci devront répondre aux attentes et pouvoir résister aux prochaines décennies.

Pour entreprendre de telles tâches, les statuts de l'USKA prévoient la création de „commissions spéciales“.

Les dispositions prévues par les statuts de l'USKA s'appliquent. D'autres détails sont réglés par le comité.

S'appuyant sur les statuts de l'USKA, le comité charge l'AD d'accepter la création d'une commission spéciale („Task-Force“) **„désignation de l'association“**.
